

Happy **new year**



HR checklist 2020

Chaque année, nous vous adressons une carte avec nos vœux, mais à chaque fois avec le souhait de pouvoir vous apporter quelque chose de plus. C'est pourquoi, cette année, nous avons réalisé un aperçu de ce qui, selon nous, constitue les sujets/données les plus importants pour un responsable des Ressources Humaines. Il s'agit évidemment d'une liste non-exhaustive, mais nous espérons que cela sera un guide utile.

Janvier

Objectifs - Plans bonus

Janvier : une nouvelle année, un nouveau départ. Quels sont les objectifs de l'entreprise pour l'année prochaine ? Si vous souhaitez rémunérer les travailleurs qui collaborent à la réalisation des objectifs, envisagez un bon plan bonus en temps utile. Avez-vous déjà pensé à un plan de bonus de pension ou à des warrants pour votre personnel de direction ? Nous vous aidons volontiers dans l'élaboration de vos projets.

Janvier

Code des Sociétés et des Associations

Les dispositions impératives du nouveau Code des Sociétés et des Associations seront applicables à toutes les sociétés existantes à partir du 1^{er} janvier. Vérifiez à temps si votre entreprise et sa structure de gestion répondent aux nouvelles exigences.

Janvier

Elections sociales

Du 11 au 24 mai 2020 auront lieu les élections sociales des représentants des travailleurs au sein du conseil d'entreprise et/ou au comité pour la prévention et la protection du travail. Les employeurs devront suivre une procédure très stricte, qui a débuté en décembre 2019 et se terminera en juin 2020. Sur notre [site Web](#), vous trouverez un calendrier qui vous permettra de voir toutes les dates du calendrier électoral dans un seul aperçu. Vous pouvez également vous inscrire [via ce lien](#) afin de recevoir un rappel une semaine à l'avance.

Février

Trajet domicile-travail

Le 1^{er} février 2019, la SNCB réévaluera ses tarifs. En application de certaines CCT sectorielles relatives à l'intervention de l'employeur pour le trajet domicile-lieu de travail, le montant de cette intervention est déterminé en fonction du prix réel des tickets de train de la SNCB. L'augmentation éventuelle des tarifs à partir du 1^{er} février pourrait entraîner une augmentation du montant de l'intervention de l'employeur.

Mars

Plan d'action travailleurs âgés

Si vous devez établir votre plan d'action pour les travailleurs âgés, ou si votre plan pluriannuel arrive à son terme, n'oubliez pas de le renouveler à temps. A cet égard, vous devez fournir chaque année, trois mois après la clôture de l'exercice (tout comme le rapport IEF, voir ci-dessous), des informations au conseil d'entreprise (ou, à défaut, à la délégation syndicale, au comité pour la prévention et la protection au travail, aux travailleurs eux-mêmes).

Mars

IEF & écart salarial

Le rapport IEF est un document contenant des informations relatives à la situation économique et financière de l'entreprise. Ce rapport doit être soumis annuellement au conseil d'entreprise, trois mois après la clôture de l'exercice et deux semaines avant l'assemblée spéciale IEF. L'obligation pour l'entreprise d'établir tous les deux ans un rapport d'analyse sur la structure de la rémunération portant sur les deux derniers exercices comptables. Cette obligation incombe aux employeurs qui occupent habituellement en moyenne au moins 50 travailleurs. Ce rapport doit être transmis au Conseil d'entreprise, ou à défaut, à la délégation syndicale. Une entreprise dont l'exercice comptable a été clôturée au 31 décembre 2019 à jusque fin mars 2020 pour établir le rapport et en discuter au sein du conseil d'entreprise (ou avec la délégation syndicale).

30 avril

CCT 90

Un plan de bonus non récurrent lié aux résultats couvrant l'ensemble de l'année civile 2020 doit être soumis pour le 30 avril 2020 au plus tard. N'oubliez pas que le SPF Emploi applique une approche plus stricte dans son contrôle des actes d'adhésion. Il n'est pas garanti que les cibles que vous avez utilisées dans le passé seront conformes à l'évaluation actuelle du SPF Emploi. Il est donc conseillé de réfléchir à la description de vos objectifs collectifs lors de la soumission d'un nouveau plan de bonus. En cas de doute, une autorisation préalable peut toujours être demandée au SPF Emploi afin d'éviter toute surprise par la suite. Vous pouvez toujours nous contacter pour cela. En accordant les bonus CCT 90 en 2020, il faut tenir compte de la nouvelle exonération maximale de 3.413 EUR brut sur le plan de la sécurité sociale et de 2.968 EUR net sur le plan fiscal.

Avril - juin

Le double pécule de vacances

L'employeur doit payer directement le pécule de vacances à ses employés, à la différence de ce qui est prévu pour les ouvriers. En principe, en application de la loi, le double pécule de vacances doit être payé au moment où l'employé prend ses vacances (principales). Cependant, en pratique les entreprises payent souvent le double pécule de vacances de tous les employés au même moment, en général entre avril et juin, indépendamment du moment auquel l'employé prend réellement ses vacances (principales).

Le double pécule de vacances représente 92% de salaire mensuel brut de l'employé par rapport au nombre de mois prestés ou assimilés au cours de l'exercice de vacances.

Septembre

Jours de vacances 2020

En principe, les jours de vacances annuelles auxquels le travailleur a droit en 2020, doivent être pris en 2020, sinon le travailleur les perd. C'est pourquoi il est préférable d'envoyer un rappel à tous les travailleurs après l'été pour qu'ils prennent leurs congés d'ici la fin de l'année. De cette manière, vous évitez d'éventuelles discussions avec les travailleurs qui indiqueraient ne pas avoir eu la possibilité de prendre leurs congés.

Octobre

Organiser des évaluations ?

Non seulement les évaluations aident à stimuler les gens qui ont besoin de soutien, mais cela crée également la possibilité de suivre les collaborateurs moins performants. Compte tenu des règles en matière de motivation du licenciement, il est important de disposer d'une bonne documentation sur les prestations. Soyez attentifs à la formulation utilisée. Nous vous aidons volontiers pour vos évaluations et méthodes d'évaluation.

Octobre

Plan d'action de prévention

Sur base du plan global de votre entreprise, vous devez élaborer un plan d'action en 2019 contenant, notamment, les objectifs de la politique de prévention de 2021. Vous devez soumettre ce plan d'action annuel au CPPT, à la délégation syndicale (s'il n'y a pas de CPPT) ou directement aux travailleurs (s'il n'y a pas de délégation syndicale). N'oubliez pas par ailleurs de faire au moins une fois par an une évaluation de votre politique de réintégration.

Décembre

Prime de fin d'année

Dans la plupart des entreprises, les travailleurs reçoivent un extra qui est le bienvenu au mois de décembre : le treizième mois ou la prime de fin d'année. De nombreux secteurs ont conclu leur propre CCT à cet égard. Le calcul du montant de la prime de fin d'année peut donc varier d'un secteur à l'autre, mais également d'un employeur à l'autre (ex : temps partiel). Nous serions heureux de discuter davantage de la prime de fin d'année dans votre entreprise ou pour vos travailleurs.

Décembre

Annoncer les jours fériés

Vous devez, avant le 15 décembre, afficher un avis dans les locaux de l'entreprise indiquant les jours qui remplacent les jours fériés qui tombent en même temps qu'un dimanche ou qu'un jour habituel d'inactivité en 2020.

Partners with you ●

This year we have **sponsored**



UNITED FUND
FOR BELGIUM